

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO - LOUTI

COMMUNE DE FIGUIL

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

MAYO - LOUTI
DIVISION

FIGUIL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

TECHNICAL SERVICE

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°05 BIS/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 du 13/04/2023

Relatif aux Travaux de Construction d'un Dalot mixte sextuple de 6x3x1,70 sur le
Mayo MORE-SINGAI

Financement : BIP/MINTP/ EXERCICE 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Publics 2023, le Maire de la Commune de Figuil, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif aux Travaux de Construction d'un Dalot mixte sextuple de 6x3x1,70 sur le Mayo MORE-SINGAI.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent appel d'offres comprennent: **Installations -Nettoyage et Terrassements- Assainissement drainage-Ouvrages d'art-Signalisation et équipement de sécurité-Divers**

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **Trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt Sept Millions (27 000 000) FCFA.**

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP/MINTP pour le compte de l'exercice 2023.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 2% du coût prévisionnel TTC soit **Cinq cent quarante Mille (540 000) Francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil** dès Publication de l'avis. Contact : **222 39 70 17**

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être retiré au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Quarante Cinq Mille (45 000) francs CFA**, payable au **Guichet de la Recette Municipale de FIGUIL**.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et **Six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil** au plus tard le **03/05/2023 à 10 Heures**. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°05 BIS /AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 du 13/04/2023

Pour les Travaux de Construction d'un Dalot mixte sextuple de 6x3x1,70 sur le Mayo MORE-SINGAI

Financement : BIP/MINTP/ EXERCICE 2023

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le **03/05/2023 à 11 heures** au plus tard par la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la Commune de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Principaux critères :

1. Critères éliminatoires

Principaux critères :

2. Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48heures,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence de la caution de soumission,
- Note technique inférieure à 70%.
- Non-conformité du modèle de soumission au DAO ;

3. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;
- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières
- Expérience de l'entreprise ;
- Personnels (Moyens humains) ;
- Matériels de chantiers à mobiliser ;
- Attestation de visite de site assorti d'un rapport de visite de site
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres
- CCTP et CCAP paraphés et signés à la dernière page

NB : Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu une note technique au moins égal ou supérieur à 70% seront admis à l'analyse financière

15 - Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil.

NB : Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SNS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

Copie:

- Préfet/ML ;
- ARMAP ;
- MINMAP/ML ;
- MINDEVEL/ML ;
- MINEPAT/ML ;
- Président CIPM/FGL;
- RM/FGL
- Affichage
- CHRONO/ARCHIVES.

Figuil, le 13 AVR 2023

Le Maire de la Commune de Figuil

